

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 52 (1960)
Heft: 11

Artikel: La position de l'Union syndicale suisse et le nouveau programme de travail
Autor: Leuenberger, Hermann
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La position de l'Union syndicale suisse et le nouveau programme de travail

Par *Hermann Leuenberger*

Le congrès de Lausanne avait donné mandat à la Commission syndicale de mettre sans tarder en vigueur un programme immédiat et de soumettre un nouveau programme de travail au prochain congrès.

Le secrétariat a soumis aux fédérations divers projets limités aux revendications immédiates; tous ont été rapidement dépassés par les événements; il fallait sans cesse les remettre sur le métier.

Il est apparu très vite que la multiplicité des tâches syndicales débordait le cadre d'un programme immédiat. Un tel document ne peut demeurer actuel qu'à la condition de le compléter et de l'alourdir sans cesse, de mêler dans la confusion les problèmes essentiels et les questions mineures. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un document qui trace les grandes lignes de notre action, qui balise notre route.

Si nous avons renoncé à vous soumettre un programme immédiat, ce n'est pas parce que nous avons cédé à la facilité. Au contraire. Mais une revision complète du programme en vigueur était inéluctable. Il a été conçu pendant la grande crise économique de l'entre-deux-guerres. Longtemps il a rendu les meilleurs services. Mais, après un quart de siècle, il doit être adapté aux changements profonds qui sont intervenus. Lorsqu'il a été élaboré, le mouvement syndical luttait avant tout contre la désastreuse politique de déflation. Pendant la grande crise, les syndicats – que ce soit sur les plans économique, politique et, surtout, psychologique – faisaient face à une tout autre situation qu'aujourd'hui. Une partie des revendications formulées alors ont été réalisées; je pense à l'AVS, à l'assurance-invalidité, à la loi fédérale sur les conventions collectives. Nombre de problèmes se sont modifiés ou apparaissent dans une autre perspective.

Des problèmes qui n'étaient pas actuels il y a vingt-cinq ans jouent aujourd'hui un rôle décisif. Le nouveau programme de travail doit en tenir compte. Je mentionnerai sommairement:

- l'intégration économique européenne;
- la main-d'œuvre étrangère;
- l'augmentation de la productivité;
- l'automation;
- les utilisations pacifiques de l'énergie atomique;
- l'aide aux pays en voie de développement.

Ces problèmes et d'autres placent le mouvement syndical suisse face à des tâches nouvelles, souvent très différentes de celles d'hier. Chacun de nous, dans son domaine d'activité, constate chaque jour que le champ d'action de chacune des fédérations – et de l'Union syndicale – s'est élargi. C'est un signe réjouissant, le signe que, dans notre pays, l'importance des syndicats a grandi et qu'elle va encore grandissant. Un programme de travail digne de ce nom doit tenir compte de cette évolution.

Est-il étonnant que nous considérions maintes choses sous une autre optique qu'il y a vingt-cinq ans? Certainement pas. Ce qui est étonnant, en revanche, c'est le grand nombre des éléments que nous avons pu transvaser, si je puis dire, de l'ancien dans le nouveau programme. Certes, les accents ont dû être distribués différemment. La langue, les formules ont changé. Chaque époque a sa manière de s'exprimer, son style. Mais, dans l'ensemble, il n'y a pas de solution de continuité entre l'ancien et le nouveau programme. Ce serait forcer la réalité, déformer la vérité que d'imaginer une opposition, une cassure entre ces deux documents – dont chacun exprime un moment du devenir du mouvement syndical. En élaborant le nouveau programme, nous n'avons pas modifié le cours de notre cheminement; nous n'avons pas donné un coup de barre à gauche ou à droite parce que nous sommes persuadés qu'il n'y a aucune nécessité d'abandonner la route suivie jusqu'à maintenant.

Le nouveau programme de travail que nous vous soumettons aujourd'hui est l'œuvre collective du bureau, du Comité syndical et de la Commission syndicale. Le Comité syndical et la Commission syndicale vous recommandent de l'accepter. Ils vous proposent de confier à une commission le soin d'en polir encore la rédaction et de l'adapter aux modifications que le congrès décidera éventuellement.

Le temps dont nous disposons ne me permet pas de commenter tous les chapitres du nouveau programme. Je m'en tiendrai à l'essentiel.

Les premiers chapitres, qui définissent le but, les tâches et les moyens, de même que le chapitre relatif à la liberté d'association ne révèlent pas de modifications essentielles au regard de l'ancien programme et des décisions prises par l'Union syndicale.

Mais quels que puissent être les changements qui sont intervenus au cours de ce dernier quart de siècle, si fortement que se soit élargi le champ d'activité de l'Union syndicale, les principes fondamentaux sur lesquels est fondé le nouveau programme de travail sont demeurés les mêmes. Aujourd'hui comme hier:

nous restons indéfectiblement attachés à la démocratie et à l'idéal de l'Etat social;

nous reconnaissons la nécessité de la défense nationale;

nous défendons les libertés et nous travaillons à fortifier la justice sociale.

C'est dire que nous restons fidèles à une tradition vieille de quatre-vingts ans. Nous voulons continuer à construire sur cette base.

Le chapitre *Les syndicats et l'Etat* précise notre comportement face à l'*entraide* et à l'*intervention de l'Etat*.

L'ancien programme a été conçu en 1933/1934, en plein marasme économique. Les syndicats luttèrent durement contre les conséquences sociales de cette crise. Le communisme et le national-socialisme intensifiaient leur œuvre de destruction. Leurs offensives étaient dirigées avant tout contre les syndicats libres, dont l'effondrement devait préparer celui de la démocratie et de ses institutions.

La lutte que nous avons menée alors a été dure, dramatique, mais elle a été victorieuse et ses résultats sont tangibles.

Le syndicalisme libre est aujourd'hui un élément indispensable, essentiel, de la société et de l'Etat. On reconnaît que les syndicats ont fait œuvre constructive. La Suisse industrielle de 1960 est inconcevable sans eux.

De la crise de l'entre-deux-guerres à aujourd'hui, le nombre de nos membres est passé de 224 000 à 430 000. Les associations d'employés qui collaborent avec nous au sein de la Communauté d'action des salariés et des consommateurs comptent plus de 100 000 adhérents. L'hostilité, voire la haine que le syndicalisme rencontrait autrefois dans de larges milieux appartient au passé. On nous traite aujourd'hui avec un certain respect.

Si nous ne constituons pas une majorité, nous sommes du moins une minorité qui sait se faire respecter, une minorité avec laquelle il faut compter.

Certes, nous sommes responsables au premier chef envers nos membres. Mais les positions que nous avons conquises nous confèrent aussi, à l'égard du pays, de son économie, de l'Etat et de ses institutions, des responsabilités. Nous ne pouvons pas nous y soustraire si nous voulons renforcer encore nos positions. Démission signifierait isolement et affaiblissement.

Cette volonté d'assumer des responsabilités, le programme de travail l'exprime nettement. Il se prononce face à des problèmes qui dépassent la simple réglementation des salaires et des conditions de travail.

Le mouvement syndical est devenu assez fort pour n'être plus dans la nécessité de demander toujours l'aide et l'intervention de l'Etat. Dans toute la mesure du possible, nous donnons la préférence à l'*entraide* et à la solidarité.

Entraide dans la mesure du possible, dit le nouveau programme, *intervention de l'Etat seulement quand elle est nécessaire*. Le chapitre *Loi et contrat* est également fondé sur cette conception.

Nous tenons pour acquis que l'importance du mouvement syndical est encore appelée à grandir. Il est cependant possible que nous affrontions, demain, des périodes pendant lesquelles nous serons moins forts. C'est pourquoi nous ne pouvons délimiter schématiquement les champs d'application des conventions collectives et de la loi. C'est pourquoi, avec Arthur Steiner, nous avons choisi la formule *loi et contrat*. Dans la mesure où leurs forces le permettent, les fédérations des travailleurs de l'économie privée donnent la préférence aux réglementations collectives. Mais les organisations qui ne se sentent pas assez fortes pour atteindre leurs objectifs par la voie contractuelle tentent de les réaliser par le moyen de la loi.

Il va sans dire que les conditions de travail du personnel des services publics sont réglées par la loi et les ordonnances d'exécution y afférentes.

Cependant, partout où nous sommes suffisamment forts, nous entendons résoudre nous-mêmes et en toute indépendance nos problèmes. C'est pourquoi l'Union syndicale et ses fédérations revendiquent le droit de prendre librement leurs décisions. Nous ne voulons ni d'un régime de conciliation et d'arbitrage obligatoire ni d'une tutelle quelconque de l'Etat. Nous combattons résolument les employeurs qui voudraient, par le biais de la loi sur les cartels, doter le pays d'une législation antisyndicale.

Notre définition des relations entre les syndicats et l'Etat implique l'affirmation de la démocratie et la défense de ses principes. Sans démocratie, il ne saurait y avoir de mouvement syndical libre, ce qui ressort nettement du chapitre *Démocratie et défense nationale*. Mais nous disons aussi que la démocratie que nous voulons défendre doit être sociale et reposer sur un ordre économique juste. Dans la lutte pour la réalisation de cet objectif, nous nous réservons de recourir, dans la mesure où nous le jugeons nécessaire, aux armes dont dispose le mouvement syndical.

L'existence de la démocratie et de ses institutions n'est pas assurée à toujours. Nous sommes co-responsables de leur sauvegarde. C'est pourquoi nous admettons la nécessité de la défense nationale. En tant que syndiqués, citoyens et soldats, nous avons la ferme volonté de défendre notre pays contre toute menace et toute agression. Notre armée de milices doit disposer des moyens financiers dont elle a besoin pour répondre à son objet.

Mais notre adhésion sans réserve au principe de la défense nationale ne nous oblige pas pour autant à accepter sans critique la politique militaire. Nous voulons que la dignité du citoyen-soldat soit respectée. Nous reconnaissons que la situation s'est sensiblement améliorée à cet égard. Deux formes absurdes du « drill » – le pas

cadencé et le maniement d'armes – ont été abandonnées. Le règlement de service a été amélioré. Mais l'esprit militariste – un esprit qui nous est foncièrement étranger – fait toujours irruption. Nous devons demeurer vigilants afin que le caractère de milice de notre armée soit sauvegardé.

La défense nationale sur les plans économique et social est tout aussi importante que la défense militaire. Nous combattons et combattons énergiquement les tentatives des milieux réactionnaires visant à opposer l'une de ces formes de la défense nationale à l'autre. En particulier, nous n'admettons jamais que l'on diffère, ou même remette aux calendes grecques, le développement de la législation et des institutions sociales – en particulier l'amélioration des rentes d'AVS – sous prétexte que les charges militaires sont lourdes.

Nous voulons être représentés de manière appropriée au sein des organes extra-parlementaires tels que le Conseil de la défense nationale et l'organisation préliminaire de l'économie de guerre. En d'autres termes, privés que nous sommes de possibilités suffisantes d'information, comme aussi des moyens de nous faire entendre, nous ne sommes pas disposés à défendre aveuglément tous les projets du Département militaire ou du Conseil fédéral!

Les conceptions de l'ancien programme portent la marque de la crise économique, de cette triste période où le Conseil fédéral et le patronat abaissaient les salaires et démantelaient les lois sociales, où la politique de déflation était tenue pour la seule panacée.

Nombre des exigences formulées alors ont été généralisées; plusieurs des solutions que nous avons proposées ont été admises par la science économique, étudiées et appliquées. Enfin, ce qui importe plus que tout, une longue période d'expansion a largement surmonté l'interprétation fataliste du devenir économique. Elle a partout stimulé la volonté de mettre plus largement et plus nettement la technique et l'économie au service de l'homme.

Nous avons voulu que le nouveau programme reflêtât cette évolution et la modification des conceptions qui l'a accompagnée.

L'*expansion économique* est l'idée centrale de la partie économique du programme.

Seule une économie dynamique crée les conditions de l'épanouissement des dons créateurs de chacun. Et surtout, elle nous donne la possibilité d'améliorer les conditions d'existence des travailleurs, d'éliminer la pauvreté et la misère.

Seule une économie en expansion permet aux syndicats de se développer, de construire au lieu d'épuiser leurs forces dans la défensive.

Une économie en expansion offre aussi les conditions les plus favorables au fonctionnement de la démocratie, crée le climat le plus propice à une collaboration fructueuse entre les divers groupements en vue de la réalisation de tâches communes.

Le programme apprécie à sa juste valeur la contribution des initiatives et des dons individuels au progrès général. Il fait une large place au développement de la formation professionnelle, du régime des bourses, de la recherche scientifique et de la productivité.

Mais nous ne pensons pas qu'à lui seul le jeu des égoïsmes et des lois du marché puisse assurer l'expansion constante d'une économie de structure complexe et, surtout, promouvoir un ordre économique équitable.

L'Union syndicale affirme en conséquence que l'Etat démocratique a le devoir de coordonner l'activité économique, de prendre les mesures qui sont nécessaires pour prévenir ou atténuer les fluctuations de l'activité et corriger les inégalités.

Pour ce qui est du *régime économique*, le programme se prononce sans dogmatisme. Ce qui importe avant tout, c'est d'assurer l'expansion économique, de garantir le plein emploi, de promouvoir la justice sociale. Nous sommes prêts à nous intégrer dans tout régime économique qui proclame ces objectifs, respecte le fonctionnement de la démocratie et nous laisse la liberté de lutter pour leur réalisation.

Nous sommes prêts à donner – mais dans la démocratie – ses chances à tout régime économique, à le juger sur ses résultats matériels et ses conquêtes sociales; en d'autres termes, nous ne donnons pas doctrinalement la préférence à un système plutôt qu'à un autre.

Dans les secteurs ou activités dont les prestations sont manifestement insuffisantes, nous nous réservons de préconiser et d'exiger un autre mode de gestion. Le nouveau programme de travail n'implique pour nous aucune obligation de défendre aveuglément les formes actuelles.

Indépendamment du statut juridique d'une entreprise ou d'un secteur d'activité, nous exigeons que le *droit des travailleurs et des syndicats à l'information et à la discussion* soit reconnu. Le travailleur n'est pas seulement un « facteur économique », un agent d'exécution. Sa dignité doit être pleinement respectée. Il doit avoir la possibilité d'améliorer sa position conformément à ses capacités. On doit reconnaître qu'un travailleur peut avoir de bonnes idées, que ses propositions peuvent concourir à l'accroissement de la productivité. Ces idées, il doit pouvoir les exposer. Si elles sont utilisables, ses supérieurs hiérarchiques doivent lui en laisser la paternité et ne pas le priver des avantages qu'elles peuvent lui valoir.

Le travailleur ne saurait être tenu d'exécuter aveuglément tous les ordres comme un robot; s'il les tient pour injustes ou irrationnels, il doit avoir la faculté de présenter des objections.

Les entreprises doivent renoncer à prendre des mesures importantes sans consulter préalablement l'organisation syndicale. Le per-

sonnel et son syndicat doivent être renseignés de manière claire et complète sur la situation économique de l'entreprise.

Afin qu'en cas de divergences le travailleur n'affronte pas seul et sans défense la direction de l'entreprise, le droit à l'information et à la discussion doit être étendu à l'organisation syndicale qui représente les travailleurs et défend leurs intérêts. Des tensions quotidiennes, des chicanes mesquines et sans cesse renouvelées peuvent faire de la vie du travail un enfer. Le syndicat a le devoir de protéger le travailleur contre tout arbitraire, de veiller à ce que les relations humaines se déroulent conformément aux exigences de la dignité. Le droit à l'information et à la discussion supposant l'appui d'un syndicat fort pour être efficace, nous nous opposons à toutes les réglementations qui ne prévoient pas sa participation.

En sa qualité de partenaire contractuel, le syndicat veut être informé de manière objective et complète sur la situation économique de l'entreprise. Aussi longtemps qu'il doit se procurer ces informations par des voies détournées, il n'est pas possible d'établir de véritables rapports de confiance avec l'autre partenaire. Si l'on nous refuse les renseignements qui *seuls* permettent une discussion objective, on ne peut exiger de nous que nous « gardions la mesure » et que nous tenions « raisonnablement compte » de la situation de l'entreprise. Nombre d'employeurs ne comprennent pas encore – ou ne veulent pas comprendre – ces choses pourtant toutes simples. Nous continuerons à dénoncer ce comportement mesquin.

Nous exigeons aussi de participer de manière appropriée à l'élaboration de la politique économique et sociale. En théorie, ce droit nous est reconnu. Mais en fait, au cours des dernières années, combien de fois avons-nous dû protester parce que l'autorité voulait mettre les *syndicats minoritaires* sur le même pied que nous. Nous ne l'avons jamais accepté et nous ne l'accepterons jamais.

L'Union syndicale compte trois fois plus de membres que tous les syndicats minoritaires ensemble. La composition des organes et commissions extra-parlementaires doit refléter ce rapport des forces. Nous ne demandons pas un monopole, mais un traitement équitable.

Disons ici nettement que la dispersion du mouvement syndical suisse n'est pas dans l'intérêt le mieux compris de l'économie nationale. Dans bien des cas, on pourrait agir plus rapidement et trouver des solutions meilleures aux divers problèmes si tous les travailleurs étaient groupés au sein d'une seule centrale syndicale.

Un grand journal bourgeois a publié à ce propos des commentaires si pertinents que je ne résiste pas au plaisir de vous en donner connaissance:

« Il fut un temps où les employeurs pensaient qu'ils avaient intérêt à traiter avec une pluralité d'organisations syndicales. On redoutait la puissance dont eût disposé un syndicat fortement organisé. Ces

considérations sont étrangères à la réalité. Au fur et à mesure qu'augmente la puissance d'un syndicat grandit aussi le sentiment de ses responsabilités. Ce sentiment des responsabilités le contraint à se plier raisonnablement aux nécessités économiques. L'économie, qui a besoin pour se développer d'une situation nette, se trouve tout aussi bien de traiter avec un seul partenaire qu'avec une pluralité. Certes, ce partenaire doit inspirer confiance et adopter un comportement raisonnable. Ces conditions sont d'autant mieux remplies si la compétition syndicale cesse, et avec elle les débordements de la propagande. Lorsque les tâches légitimes du syndicalisme sont assumées simultanément par plusieurs organisations, on court le risque que les exigences de la raison soient négligées. Les diverses organisations concurrentes cèdent à la tentation de la surenchère. C'est à qui formulera les revendications les plus radicales, parce que chacune d'elles doit recourir à la propagande pour justifier une existence que, dans cette atmosphère, ses réalisations ne suffisent plus à légitimer. En fin de compte, c'est l'économie qui fait les frais de cet état de choses. »

Bien que l'Union syndicale ne conclue pas elle-même des conventions collectives, nous avons néanmoins inséré dans le programme quelques principes relatifs à la *politique des salaires*.

Au cours des dernières années, le nombre des gouvernements conservateurs a augmenté dans le monde occidental. Ces gouvernements et leurs partisans ont déclenché une discussion sans fin à propos de la politique des salaires. Bien qu'ils défendent le régime de l'économie libre, ils ne voient pas d'un bon œil – mais pas du tout – la libre négociation des salaires entre les partenaires contractuels. En cette matière, ils préféreraient l'intervention de l'Etat – étant sous-entendu qu'elle devrait jouer unilatéralement en faveur des employeurs.

Une partie de la presse suisse cède à cette mode. Sous prétexte de combattre l'inflation – on multiplie les critiques et les attaques contre la politique des salaires des syndicats. Elle seule déclencherait les hausses de prix! Mais lorsque le renchérissement est incontestablement provoqué par des mesures gouvernementales – je songe à l'autorisation d'augmenter les loyers – ou encore par les agissements de puissants groupements économiques, de trusts et de cartels, personne ne s'en formalise.

Face à la fièvre des investissements et de la spéculation, on est plein d'indulgence. Mais qu'une convention collective stipule un relèvement des salaires ou une réduction de la durée du travail, on élève la voix et l'on brandit un index vengeur. Les instincts pédagogiques se déchaînent. On met les syndicats en demeure de « mesure garder ». C'est tout au plus si l'on concède que les salaires nominaux peuvent être augmentés, au maximum, jusqu'à concurrence

de l'accroissement moyen de la productivité. Le nouveau programme repousse cette prétention.

Nous voulons ajuster *pleinement* les salaires – les salaires réels – à l'augmentation du rendement et de la productivité. Cette adaptation doit être entreprise et menée à chef tant que l'expansion se poursuit et que notre position est forte. *Jamais* les employeurs ne nous ont offert ni ne nous offriront davantage en phase de fléchissement pour récompenser la réserve dont nous avons fait ou ferons preuve en période de surexpansion!

Du moment que la politique conjoncturelle est impuissante à prévenir ce phénomène de surexpansion, nous ne voyons pas pourquoi les syndicats devraient, seuls, faire preuve de mesure, renoncer seuls à leurs exigences – à des exigences qui, de surcroît, sont légitimes!

Pas plus en phase d'expansion qu'en période de stagnation ou de fléchissement, nous ne pouvons tolérer une répartition du revenu national de nature à favoriser le déclenchement d'une récession et à en allonger la durée. En outre, nous ne pouvons renoncer, en temps de prospérité, à ces impératifs fondamentaux du syndicalisme: justice sociale et répartition équitable des revenus.

Les syndicats continueront à lutter pour augmenter le *pouvoir d'achat des travailleurs*, et cela non seulement parce qu'ils ont pour mission de défendre leurs intérêts, mais aussi parce qu'ils sont persuadés que l'amélioration du pouvoir d'achat des masses est l'un des moteurs de l'expansion économique. Dans certains pays, le patronat en est conscient et il a cessé d'opposer une résistance tenace à une participation plus large des salariés aux fruits du progrès économique. A ce propos, le directeur général de l'une des plus grandes entreprises américaines donne quelques conseils à ses collègues:

« Les employeurs ont-ils jamais pris l'initiative d'une législation en faveur des travailleurs? Pouvez-vous en citer un exemple? Pour agir, le patronat n'a-t-il pas toujours attendu d'y être contraint? Et nous nous étonnons d'être aujourd'hui dans la nécessité de lutter pour sauver la libre entreprise. Ce qui importe, c'est de surmonter notre comportement négatif, c'est d'adopter une attitude positive, de prendre l'initiative pour construire. Notre avenir dépend aussi du porte-monnaie de la ménagère. Nous pourrions contribuer à le garnir mieux si nous donnions, chacun dans sa sphère d'activité, une impulsion au progrès. Je suis parfois étonné de la légèreté avec laquelle nous acquiesçons au mot d'ordre « élévation des niveaux de vie de la nation tout entière », mais sans songer que les travailleurs que nous occupons font partie de la nation. Du moment que l'économie est capable d'amortir et de remplacer tous les dix ans les équipements et installations techniques, elle peut aussi garantir une retraite convenable aux hommes qui cessent de travailler. De

quelque manière que vous considériez le problème, même les institutions les meilleures n'accordent que des rentes insuffisantes; de même, leurs dispositions relatives à l'âge de la retraite ne sont pas satisfaisantes. Rien n'empêche qu'un homme de 65 ans demeure un aussi bon client qu'à 35 ans. L'économie doit être conçue pour l'homme et non pas l'homme pour l'économie. Une vie agréable, assortie de loisirs qui permettent de se détendre, de lire, de voyager, de se perfectionner est de nature à donner une impulsion aux affaires. Un salaire annuel garanti, une protection plus efficace contre l'adversité, une durée du travail moins longue, des possibilités plus larges d'instruction et de formation, ces objectifs doivent être aussi les nôtres. »

Nous espérons que les employeurs suisses admettront cette nécessité dans un délai pas trop éloigné – et avant d'y être contraints. Si nous formulons cet espoir, c'est parce que nous admettons que les employeurs sont trop intelligents pour penser que les syndicats, alors qu'enflent les profits, vont suspendre toute action visant à réaliser leurs légitimes exigences!

Précisément parce que nous en avons assez d'être rendus – avec une lassante monotonie – seuls responsables de l'inflation, assez de jouer les boucs émissaires, nous voulons donner à l'Etat les moyens de pratiquer une politique conjoncturelle vraiment efficace. Nous défendrons toute politique financière et fiscale ajustée aux exigences d'une politique conjoncturelle digne de ce nom, c'est-à-dire visant à assurer une expansion économique régulière et sans inflation. Mais, sur ce terrain, nous faisons souvent cavalier seul. Les hommes politiques ne semblent guère apprécier ce secteur de la science économique. La conception d'une politique financière et fiscale conjoncturelle paraît dépasser leur entendement. C'est pour eux *terra incognita*. On l'a bien vu lors de l'élaboration de l'actuel régime financier de la Confédération. On le reverra prochainement. Les grands capitaines d'industrie, les lumières de la science, tout ceux enfin qui, lorsqu'il est question de sécurité sociale, consentent tout au plus à ce que l'on inscrive dans la Constitution de vagues normes attributives de compétences, exigeront probablement de nouveau que les taux d'imposition soient précisés jusqu'au dernier zéro dans la charte nationale. Des dispositions vagues en ce qui concerne les garanties sociales en faveur de la masse, mais des textes d'une précision toute horlogère quand il s'agit de sauvegarder les intérêts des gros contribuables!

Nous voulons que les taux d'imposition soient progressifs et ajustés à la capacité économique de chacun. Les contribuables dont le revenu est inférieur à un certain niveau doivent être exonérés de l'impôt. L'Etat doit renoncer à percevoir des taxes uniformes pour tous les contribuables et des impôts indirects frappant la consommation des

biens de première nécessité. En revanche, la Confédération doit prélever un impôt direct équitablement aménagé.

Bien que nous sachions fort bien que les dirigeants de la Banque Nationale ne sont pas des Pic de la Mirandole, l'Union syndicale n'en demande pas moins que la banque d'émission dispose de pouvoirs plus étendus pour être en mesure d'exercer une influence plus forte sur le cours de la conjoncture. Aucune banque nationale, que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe, n'a des pouvoirs aussi réduits que la nôtre. Parce que nous connaissons les faiblesses de notre politique fiscale, nous pensons que le fait de conférer des attributions plus étendues à la Banque Nationale permettrait de corriger ces lacunes.

Un *développement des institutions qui conseillent les consommateurs* constitue également un moyen de tempérer la montée des prix. L'Institut ménager de Zurich a déjà fait dans ce domaine un excellent travail, auquel il convient de rendre hommage. Mais il dispose de ressources insuffisantes et son financement dépend trop unilatéralement de l'industrie. Les pouvoirs publics sous-estiment encore l'importance de sa tâche et l'influence bénéfique qu'elle peut exercer sur l'évolution des prix.

L'Union syndicale doit intensifier son effort dans ce domaine. Des échanges d'expériences ont été amorcés à cet effet avec l'Union syndicale autrichienne, qui déploie une activité très efficace, tant sur le plan local que sur le plan national, pour conseiller et protéger mieux les consommateurs.

L'Union syndicale est prête à coopérer à l'élaboration et à l'application d'une politique conjoncturelle raisonnable, comme aussi à la lutte contre l'inflation. Mais elle demande que les mesures envisagées s'inscrivent dans une *conception générale de la politique économique* et que l'on ne se borne plus, comme on l'a fait jusqu'à maintenant, à diriger les projecteurs sur un seul de ses éléments: les salaires.

Abordons maintenant les *problèmes du logement et des loyers*. Au cours des dix dernières années, la population suisse a augmenté d'un demi-million. Si cet accroissement se poursuit à la même cadence, la Suisse comptera 6 millions d'habitants dans dix ans. De surcroît, la demande de logements augmente plus rapidement que la population. Les jeunes gens se marient plus tôt, et la plupart des personnes seules aspirent à avoir leur propre logement.

Ni la construction de logements ni les progrès de l'aménagement du territoire et de la planification en matière d'« habitat » ne suivent ce rythme.

Parce que nous croyons à la nécessité de protéger la famille et les valeurs qu'elle incarne, nous tenons la solution du problème du logement pour l'une des tâches les plus importantes d'aujourd'hui et de demain.

Nous ne voulons pas que notre jeunesse soit condamnée à vivre et à grandir dans des quartiers dont l'anonymat et la monotonie évoquent les casernes, dans des « slums tout confort », dans un entourage et une ambiance qui favorisent la dépersonnalisation.

On ne peut admettre plus longtemps que les loyers s'inscrivent à un niveau qui a pour effet d'abaisser sensiblement le niveau de vie – déjà modeste – des travailleurs, de contraindre les mères d'enfants en bas âge ou d'écoliers à travailler au dehors, ou encore de ne laisser aucune marge pour les dépenses consacrées à la culture, à des loisirs sains et aux vacances.

Dans une commune de la banlieue de Zurich, une famille sur trois doit consacrer plus du cinquième de son revenu au logement.

Le moment est venu de mettre fin à une évolution aussi dangereuse dans ses conséquences.

L'Union syndicale préconise, en conséquence, un aménagement du droit foncier et une politique foncière conçus de manière à stopper ou du moins à freiner fortement le renchérissement des terrains, de la construction et des loyers. Notre pays doit cesser d'être le paradis des spéculateurs fonciers venus de tous les horizons.

Nous devons mettre l'accent sur l'édification d'ensembles conçus conformément aux principes de l'urbanisme moderne; parallèlement, la rationalisation de la construction doit être poussée plus systématiquement.

Ces derniers temps, les problèmes de la politique foncière et du logement ont fait l'objet de plusieurs interventions de l'Union syndicale. Plusieurs de nos propositions sont à l'étude.

Nous sommes décidés à mettre encore plus fortement l'accent sur ces problèmes. Nous serions heureux si d'autres milieux, l'industrie en particulier, les abordaient avec plus de compréhension que jusqu'à maintenant. Car, enfin, l'industrie ne peut se borner à tirer des avantages de l'accroissement des effectifs de main-d'œuvre et se soustraire aux responsabilités nouvelles que l'expansion économique et démographique implique. Tout travailleur, qu'il soit suisse ou étranger, a droit à un logement qui réponde aux exigences de la dignité.

Tant que notre politique du logement n'aura pas été adaptée aux tâches qui lui incombent, l'Union syndicale exigera le maintien d'un contrôle efficace des loyers. Notre position est difficile. Nous ne l'ignorons pas.

Mais nous rappelons ici à ceux qui nous combattent que l'on ne peut pas laisser bride sur le cou aux loyers des logements de construction récente et exiger que ceux des logements anciens suivent indéfiniment le mouvement. Cette tactique ne peut que conduire au chaos et à de graves tensions sociales. Nous nous efforcerons donc, au Parlement, de limiter autant que possible la démobilitation du contrôle des loyers.

Abordons maintenant la *politique agraire*. C'est proprement se fourrer dans un guêpier. Mais le sentiment que nous avons de nos responsabilités ne nous permet pas d'éluder le problème.

L'aménagement de la politique agricole de demain concerne le peuple suisse tout entier. L'Union syndicale ne veut pas faire cavalier seul. C'est une tâche commune qui doit être résolue en commun, compte tenu de *tous* les intérêts.

Il ne s'agit pas ici de polémiser contre les milieux agricoles, mais de les aider. Les travailleurs comprennent fort bien les soucis des paysans. Ils sont prêts à faire certains sacrifices en faveur de l'agriculture, mais à la condition que ces sacrifices aient un sens, qu'ils contribuent effectivement à résoudre les problèmes.

Il s'agit ici tout au plus d'éclairer l'importance des tâches qui doivent être menées à chef. Cependant, dans ce domaine, même une esquisse sommaire touche des points névralgiques. Je puis me le permettre d'autant mieux que le Conseil fédéral, dans son second rapport sur la situation de l'agriculture, reconnaît que l'on ne peut éluder la nécessité de modifier le cours de notre politique agricole. Nous nous rallions aux principes énoncés dans ce rapport.

Personne ne me contredira si je constate ici que la politique agricole suisse est dans une impasse. Les contradictions, l'absurdité du système qui garantit les prix et l'écoulement éclatent aux yeux. Il a conduit à un état permanent de surproduction. Il suffit de songer à l'inondation laitière, à la pléthore de fruits et de pommes de terre. La production augmente plus vite que la demande. Une garantie des prix assortie d'une garantie de l'écoulement *doit* logiquement engager les agriculteurs à produire toujours davantage. D'autre part, la demande est limitée, à la fois par la capacité des estomacs et par le pouvoir d'achat des consommateurs des catégories inférieures de revenu. Le problème a aussi un aspect social que l'on ne peut passer sous silence: ce système de garantie des prix et de l'écoulement profite avant tout aux gros producteurs agricoles, aux grandes et moyennes exploitations, c'est-à-dire à celles qui ont le moins besoin de cette protection.

De quelque manière que l'on considère le problème, on arrive à la conclusion que le nombre des exploitations agricoles est trop élevé. Il *doit* être réduit. Il est impossible de conserver le même nombre d'exploitations et de maintenir au même niveau l'effectif des personnes occupées dans l'agriculture. Les syndicats sont persuadés – cette déclaration sera peut-être mal comprise – que l'objectif majeur de la loi sur l'agriculture: le maintien d'une paysannerie saine et d'une agriculture efficiente sous réserve de la sauvegarde des intérêts généraux de l'économie suisse ne signifie nullement la stabilisation de ces effectifs. Un assainissement de l'agriculture opéré compte tenu des intérêts de *tous* suppose une diminution du nombre des exploitations et des personnes occupées. Mais comment effec-

tuer cette opération, comment procéder au transfert dans d'autres activités et à la réadaptation professionnelle des agriculteurs en sur-nombre à la fois de la manière la plus rationnelle et la mieux adaptée à nos principes démocratiques?

Au chapitre de la *politique sociale*, le programme affirme nettement le principe de l'Etat social. Toute personne victime de l'adversité, acculée à une situation précaire par la maladie, le chômage ou par d'autres causes dont elle n'est pas responsable a *droit* à une aide. Un système complet de sécurité sociale doit garantir à chaque assuré un *droit inaliénable* aux prestations fixées par la loi, afin que personne ne dépende d'une assistance accordée à bien plaisir ou ne soit blessé dans sa dignité.

Nous aussi, nous souhaitons que le travailleur accède à la propriété, qu'il possède son propre logement, son carnet d'épargne et mêmes des titres et valeurs. Mais pour nombre de salariés, l'accès à la propriété est encore un rêve. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les statistiques fiscales et celles qui éclairent l'essor des ventes à tempérament et du petit crédit. Et combien de misères jusque-là cachées a révélé l'introduction de l'assurance-invalidité et révèle l'activité de nos services syndicaux d'assistance judiciaire.

Cette misère réelle, notre Etat, s'il veut être un Etat social, une communauté digne de ce nom, ne peut l'ignorer.

Certes, des progrès considérables ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire.

Aujourd'hui encore, trop de nos compatriotes envisagent la vieillesse avec inquiétude. L'Union syndicale préconise un développement de l'AVS, une amélioration sensible des rentes et une augmentation des ressources dont elle dispose.

L'assurance-accidents, elle aussi, doit être améliorée. La revision de l'assurance-maladie est inévitable. Pour ce qui est de l'assurance-chômage, les employeurs devraient être contraints de verser des contributions et de participer à son financement. Enfin, nos institutions sociales doivent être complétées par une assurance-maternité.

Le nouveau programme demande que, dans l'intérêt de la population, l'assurance-maladie soit complétée par un service de santé exerçant une *activité largement préventive*. Combien de misères et de souffrances pourraient être évitées si les maladies et les affections étaient décelées à temps. Ce n'est pas là une affirmation à priori. De nombreux sondages et enquêtes l'ont démontré. Les caisses de maladie et les médecins le confirment.

Jusqu'à maintenant, si l'on excepte le dépistage de la tuberculose et les vaccinations contre la poliomyélite, on a encore relativement peu fait en Suisse dans le domaine de la médecine préventive. Les caisses de maladie craignent que la réalisation de ce postulat n'entraîne, à tout le moins au début, une sensible augmentation de leurs charges, qui appellerait un relèvement des cotisations. La concur-

rence entre les caisses – qui écarte cette majoration des cotisations – freine le progrès. Il semble donc que la Confédération devrait édicter certaines dispositions dont l'application serait assortie du versement de subsides supplémentaires aux caisses.

Nous ne voulons cependant pas imposer cette innovation *contre* la volonté des caisses et des médecins, mais *avec eux*, avec les médecins en particulier parce que nous sommes persuadés que l'immense majorité d'entre eux voient dans cette profession non seulement un gagne-pain, mais une vocation.

La *réduction de la durée du travail* et l'*amélioration du régime des vacances* figurent également parmi nos tâches sociales. La plupart des salariés entrent trop tôt dans la vie du travail. Alors qu'ils sont encore en pleine croissance physique et en plein développement mental, des adolescents sont soumis à la dure discipline et au rythme astreignant du travail industriel. Ils doivent prendre sur leur sommeil pour acquérir les connaissances nécessaires. La même remarque vaut pour les adultes soucieux de compléter leur instruction. Et parmi les parents qui exercent une activité économique, combien sont trop fatigués pour consacrer à leurs enfants tout le temps qu'il faudrait. Les uns et les autres en souffrent.

Parce que nous ne voulons pas que les exigences de l'instruction, du perfectionnement professionnel, de la formation de l'esprit, de l'éducation des enfants soient satisfaites au détriment du minimum de repos dont chacun a besoin; parce que nous voulons que les travailleurs puissent connaître, eux aussi, les joies du dépaysement et du contact avec la nature, le mouvement syndical lutte depuis longtemps pour une réduction progressive de la durée du travail et pour un allongement des vacances.

Pour conserver toute notre liberté de mouvement, pour que notre action demeure souple et adaptée aux circonstances, nous avons renoncé à fixer des normes précises dans le programme de travail. Nous nous sommes bornés à y inscrire des principes généraux.

Les chapitres *Politique sociale*, *Formation professionnelle* et *Accès à la culture* abordent les *problèmes de la jeunesse*.

L'expérience a appris aux hommes d'âge mûr que la vie est trop courte pour permettre de réaliser tout ce qui leur tient à cœur. L'une de nos tâches essentielles consiste à mettre les jeunes gens, ceux qui nous succéderont dans la carrière, en mesure de réaliser ce que nous n'avons pu faire, en mesure aussi d'utiliser mieux que nous, plus efficacement que nous, leurs énergies et leurs dons.

Notre pays ne peut demeurer dans le peloton de tête des nations industrielles qu'au prix de l'effort le plus grand, d'un effort portant à la fois sur la formation professionnelle, la formation de techniciens et de savants, la recherche pure et appliquée, l'étude des marchés, l'organisation industrielle, l'amélioration de la productivité. Parallèlement, nous constatons que nos structures sociales devien-

nent toujours plus complexes et posent de nouveaux problèmes. Dans de nombreux domaines, la tradition ne suffit plus pour baliser notre cheminement. Nous devons nous engager dans des voies nouvelles, affronter des inconnues.

Parce que nous sommes attachés aux valeurs que notre petit pays a produites, nous voulons assurer son existence. Mais cette existence, seul un peuple qui cultive ces valeurs, qui développe et affine son intelligence et ses dons peut la sauvegarder. C'est pourquoi nous affirmons que les possibilités d'instruction et de formation intellectuelle et professionnelle dont nous disposons doivent être ouvertes sans réserve à tous les enfants et jeunes gens doués, indépendamment de la situation matérielle des parents.

Si nous voulons que notre économie et notre main-d'œuvre demeurent en mesure de s'adapter à l'évolution et aux exigences nouvelles, il faut éviter que les jeunes gens et jeunes filles se spécialisent d'emblée. L'apprentissage doit porter tout d'abord sur une profession de base; la spécialisation ne doit intervenir qu'ultérieurement. Il est regrettable que, sous la pression de l'industrie, l'OFIAMT ait accru si fortement le nombre des professions soumises à apprentissage, en d'autres termes le nombre des spécialisations.

Mais le bénéfice de la formation professionnelle ne doit pas être limité aux apprentis. L'école doit se soucier mieux de la formation professionnelle des jeunes gens qui n'ont pas eu le privilège de faire un apprentissage.

Le progrès technique, l'évolution économique et sociale se poursuivent à une cadence si rapide que la formation acquise dans la jeunesse se révèle insuffisante à l'âge mûr. De même, la formation de ceux dont l'esprit ne s'ouvre que plus tard, de ceux qui ont tiré la courte paille dans leur jeunesse pose un problème qui ne peut être éludé. A cet égard, notre système scolaire révèle bien des lacunes. Un exemple le démontrera: le Technicum zuricois du soir compte à lui seul plus d'élèves que tous les autres technicums publics ensemble.

Le développement de l'éducation des adultes constitue une grande et belle tâche. De son côté, l'école doit faire davantage pour apprendre aux enfants à penser, à devenir des esprits indépendants.

Le pays de Pestalozzi s'est trop longtemps reposé sur ses lauriers. Il est grand temps de consacrer plus d'attention à notre bien le plus précieux: l'homme.

Nous affrontons les problèmes de la jeunesse. Ceux que pose la *vieillesse* ne sont pas moins importants ni moins pressants. La longévité augmente constamment. On a même évoqué le grandissement de ce phénomène pour combattre la réduction de la durée du travail!

Dans nombre de cas, il serait inhumain d'imposer la cessation de toute activité économique à l'âge de 60 ou de 65 ans en parti-

culier en phase de prospérité et de pénurie de main-d'œuvre. Le travail n'est pas seulement un gagne-pain. Le travail insère l'homme dans une communauté. Nous voulons donc que les personnes âgées qui en ont le désir et la possibilité puissent continuer à travailler au-delà d'une limite arbitrairement tracée. Mais leurs forces doivent être ménagées. Il faut s'abstenir d'exiger d'eux un effort disproportionné à leurs forces. Ils doivent bénéficier de vacances plus longues, voire d'une durée du travail plus courte.

Le programme se préoccupe également du *travail féminin*. Les Suisses n'ont, de manière générale, pas la réputation d'être particulièrement galants. Pour ce qui est des syndicalistes, il va sans dire que ce n'est pas par galanterie, mais par justice, qu'ils luttent pour réaliser l'égalité économique entre les hommes et les femmes. C'est la raison pour laquelle le programme rompt une lance en faveur des droits de la femme.

Nous ne comprenons absolument pas l'attitude des membres du Parlement et des employeurs qui combattent avec une si extraordinaire ténacité la ratification de la convention internationale du travail N° 100, qui affirme le principe éthique: à travail de valeur égale, la rétribution des hommes et des femmes doit être égale.

L'Union suisse des arts et métiers nous soupçonne de préparer, par le biais de la ratification de cette convention, le terrain à une immixtion de l'Etat dans la fixation des salaires. C'est absurde. Nous voulons tout simplement que la Suisse reconnaisse le principe de l'égalité entre les travailleurs des deux sexes. C'est tout. Nous souhaitons que les associations patronales, y compris l'Union des arts et métiers, prêtent la main à la réalisation progressive et contractuelle de ce postulat. C'est aux employeurs et non pas à l'Etat qu'il appartient d'inscrire ce principe dans les faits.

D'ailleurs, cette convention n'éclaire qu'un aspect partiel du problème des salaires féminins. Il est incontestable que l'économie est de moins en moins en mesure de se passer du travail féminin. C'est sur cette réalité qu'il convient de tabler quand on aborde la réglementation des salaires féminins, la formation et le perfectionnement professionnels de la main-d'œuvre féminine. A lui seul – indépendamment des exigences morales – le fait que l'apport de la femme est indispensable exige qu'elle bénéficie enfin du traitement équitable auquel elle a droit.

Le chapitre qui traite de l'*accès à la culture* a été considérablement élargi. Ce n'est pas seulement pour sortir de leur misère matérielle que les travailleurs d'hier se sont unis: c'est aussi pour sortir de leur misère morale, pour briser le corset de l'ignorance, pour accéder comme les autres hommes à la vie de l'esprit et aux valeurs de la culture, à la dignité. Cet effort doit être poursuivi dans une société où l'utilitarisme menace de l'emporter et les richesses matérielles d'étouffer les richesses intérieures, les vraies richesses.

Les « villes tentaculaires » s'étendent et la nature recule sans cesse. La radio, la télévision, d'autres distractions d'une valeur douteuse absorbent une part trop grande de loisirs chichement mesurés. La proportion de ceux qui pratiquent sainement et raisonnablement le sport est faible au regard de ceux qui en suivent passivement les manifestations, de ceux pour lesquels le spectacle du sport n'est qu'un excitant parmi d'autres, une occasion de se livrer à leur passion du pari. Nombre de manifestations musicales relèvent plus du snobisme que de l'art. Et nous ne parlons pas des défaillances du cinéma.

Nous voulons nous défendre contre les dangers qui menacent les vraies valeurs. C'est au sein de la jeunesse, pour la jeunesse avant tout qu'il importe de les préserver. La famille, l'école doivent réagir. Les programmes scolaires ne doivent pas se limiter à l'utile. Ils doivent réserver le temps qui est nécessaire pour initier la jeunesse à l'art, pour éveiller en elle le goût et le besoin des choses qui ne se mesurent ni ne se pèsent.

Les hommes de ma génération éprouvent douloureusement la faillite de l'école à cet égard. Ils ont le sentiment, quand ils se penchent sur la vie scolaire de leurs enfants, que la situation ne s'est guère améliorée. Une réforme profonde des programmes scolaires s'impose avec toujours plus d'urgence.

A eux seuls, les syndicats ne peuvent pas remonter ce courant. Mais ils reconnaissent la nécessité de lutter contre ces tendances, de diriger les énergies, les préoccupations, les aspirations vers d'autres objets. Précisément parce que nous mettons l'accent sur la dignité de l'homme, nous avons des engagements...

Disons encore quelques mots du chapitre consacré au *mouvement syndical international*. La Suisse est un petit pays dont les moyens et les possibilités sont limités. De même que notre existence économique et notre prospérité sont fondées sur les échanges matériels, notre esprit ne peut demeurer créateur, ouvert aux nécessités nouvelles et capable d'y faire face que si nous entretenons des contacts intellectuels étroits et suivis avec l'extérieur.

La Suisse s'est efforcée de demeurer à l'écart des conflits armés. Elle y est parvenue. Cela implique pour nous le devoir de participer aux initiatives qui visent à asseoir la confiance et la paix sur des bases plus solides. L'Europe a cessé d'être le centre du monde. On peut le regretter. Mais nous n'en devons pas moins admettre que c'est désormais à Washington, à Moscou, en Asie, en Afrique, en Amérique que sont prises les décisions qui font l'histoire. Nous devons suivre avec beaucoup plus d'attention qu'hier les événements dans les régions en voie de développement. Plus énergiquement que jusqu'à maintenant, nous devons nous dresser contre toute discrimination, prendre mieux conscience de ce que cette politique du

mépris signifie pour ceux de nos collègues qui luttent – dans tant de pays d'Afrique, d'Asie et d'ailleurs – pour abattre les barrières sociales, qui luttent pour l'indépendance et le droit de disposer librement d'eux-mêmes, pour le progrès social et la dignité.

Qui, sinon le syndicalisme libre, doit aider ces peuples à s'engager dans les voies de la liberté et de la démocratie? Mais l'appui moral ne suffit pas; une assistance matérielle, tangible, une assistance technique est indispensable.

En collaboration avec la Confédération internationale des syndicats libres, nous devons contribuer à l'édification d'un mouvement syndical libre dans les pays en voie de développement. Nous devons exiger que la Suisse intensifie son aide. Nous avons constaté avec satisfaction que le Conseil fédéral a tenté, dans le cadre de l'ONU, d'apporter une assistance technique au Congo; nous sommes heureux que la Suisse ait décidé de mettre une partie de ses surplus laitiers à la disposition de l'UNICEF, pour sauver des enfants qui ont faim.

Comme je l'ai dit, nous devons faire davantage pour améliorer la condition des hommes encore déshérités. Cependant, même si nous répondons à cette injonction, n'oublions pas que nous ne donnons pas seulement: nous recevons aussi. Nous accumulons un capital de sympathie et de confiance. Nous avons besoin d'amis, sur la confiance et l'amitié desquels nous puissions compter.

Dès lors, quoi de plus naturel que de resserrer encore les liens d'amitié qui nous unissent aux organisations syndicales de l'étranger? Avec elles, nous voulons œuvrer pour créer une Europe unie et travailler à restaurer la concorde dans un monde déchiré. L'unité de vues affirmée par les syndicats européens face aux problèmes de l'intégration européenne est certainement l'un des rares événements internationaux réjouissants de cette année.

*

Je n'ai pas abordé tous les points du nouveau programme de travail. Le programme lui-même est incomplet et ne peut faire état de tous les problèmes qui préoccuperont le syndicalisme suisse dans l'avenir, dans un avenir que nous ignorons.

Le syndicalisme ne peut demeurer vivant, dynamique, demeurer un *mouvement* que si, jamais satisfait des résultats acquis, il se fixe sans cesse de nouveaux buts. La plupart de ces objectifs découleront naturellement de l'action et des soucis quotidiens, des difficultés que les travailleurs, que le pays affronteront. La pierre de touche de notre mouvement, comme de toute collectivité d'ailleurs, c'est sa capacité de reconnaître les véritables problèmes d'aujourd'hui et de demain, de les analyser, de les poser clairement et d'en aborder la solution sans craindre l'impopularité. En aucun cas, nous ne

devons nous laisser paralyser par des formules et des questions dépassées. Le syndicalisme a aussi son romantisme: n'y cédon pas.

C'est pourquoi le nouveau programme renonce à diverses revendications fortement teintées d'idéologie. Nous le voulons conçu de telle sorte que les moins de 40 ans, que les jeunes, que la génération de demain puissent s'y rallier sans réserve et donner le meilleur d'eux-mêmes pour le réaliser.

Cela ne veut pas dire que nous n'apprécions pas à leur juste valeur le courageux dévouement, les sacrifices de ceux qui nous ont précédés. Sans eux, nous ne serions pas ce que nous sommes; le syndicalisme ne serait pas le mouvement puissant qu'il est aujourd'hui. Nous renouvelons ici l'engagement de continuer leur tâche, de poursuivre l'action syndicale dans le même esprit de fidélité et de fraternité, avec la même volonté de servir et d'œuvrer à la promotion de l'homme qui travaille.

Ce sont des hommes et des femmes dont la misère et les soucis étaient le lot quotidien qui ont créé le mouvement syndical. Il est né de l'aspiration à une société juste – à une communauté

qui respecte la dignité de l'homme qui travaille;
qui l'aide et le protège quand ses forces défaillent;
qui lui assure une part entière au patrimoine de la nation et de l'humanité;
qui lui donne les moyens de développer ses dons créateurs et de participer équitablement aux fruits du travail de tous.

Mais les objectifs du syndicalisme ne peuvent être atteints que dans la liberté.

La liberté est nécessaire pour dénoncer les abus, les nommer par leur nom, répandre nos idées et les défendre en commun. La liberté est l'école de la responsabilité.

Parce que la liberté est la condition de notre existence, l'Union syndicale se rallie sans réserve à la démocratie.

Notre programme n'est lié à aucun dogme, à aucune idéologie. Nous respectons tous les credos politiques et religieux qui respectent à leur tour la liberté de conscience et les droits démocratiques de tous.

Parce que nous croyons à la dignité de la personne, nous affirmons aussi le *devoir de solidarité*. Le syndicat défend chaque travailleur, *tous* les travailleurs. Inversement, chaque travailleur, tous les travailleurs ont le devoir moral d'adhérer à la communauté syndicale, l'organisation qui représente leurs intérêts et défend leurs droits.